

Lettre de cadrage sur l'offre de formation

(réunion des directeurs d'UFR et de composantes-mercredi 30 mai 2013)

-1- Principes directeurs :

Lors de la réunion des directeurs d'UFR et de composantes du 24 avril 2013, et suite au dialogue de gestion des mois de février-mars 2013, il a été proposé d'entreprendre un effort de régulation de l'offre de formation.

Pourquoi cette approche ? Elle résulte de la prise en considération de deux éléments majeurs .

Elle prend en compte les contraintes financières qui pèsent sur notre université :

- Un déficit comptable de 2,7 millions d'euros, un déficit « structurel » plus proche de 4 millions d'euros pour l'année 2012.
- Une DBM (délibération budgétaire modificative du budget initial) arrêtée par le recteur à la fin du mois d'avril après plusieurs semaines de discussions avec les tutelles (ministère à travers le DGESIP, rectorat) ; le résultat pour Paris 1 limite les dégâts (stabilisation du budget de fonctionnement, maintien, malgré une réduction du montant, des capacités d'investissement), mais le fonds de roulement de l'établissement est réduit à zéro (prélèvement supérieur à 8 millions d'euros au titre de l'année 2012), ce qui traduit la gravité de la situation financière et l'obligation de maîtriser l'évolution de la masse salariale qui représente presque 80% du budget total.

Elle s'appuie sur les résultats du dialogue de gestion qui a montré que globalement 30% de l'offre de formation actuelle est assurée par des heures complémentaires ; ce ratio, pour les évaluateurs du ministère est lu comme une « dérive » de l'offre de formation et représente la source du déficit de Paris 1. Lors des entretiens au ministère, l'équipe présidentielle a fortement remis en cause cette analyse de la situation de Paris 1, mais il apparaît nécessaire de limiter le poids des heures complémentaires (plus de 6 millions d'euros en 2012).

Sur le plan des orientations politiques, le souhait de travailler ensemble (services centraux, composantes) sur l'offre de formation traduit la volonté de réorienter les mesures d'économies budgétaires imposées par le déficit à notre université. Jusqu'à présent, l'essentiel des efforts a porté sur la limitation des postes d'enseignants (rééchelonnement de 25 postes d'enseignants-chercheurs qui n'ont pas pu être compensés par la nomination d'ATER suite à l'ampleur du déficit de 2012 et du probable déficit de 2013).

Sur le plan des économies, la réduction ainsi opérée représente la somme de 1,5 million d'euros pour l'année universitaire 2013-2014 (donc, 500 000 euros pour 2013 au titre des mois de septembre à décembre). Le constat est évident : l'effort d'économies porte principalement sur le non-

recrutement de jeunes collègues (ATER, MCF) ; il faut sortir de cette logique de régression et pouvoir enclencher une dynamique de recrutement de collègues sur des postes temporaires (ATER) ou permanents (MCF, professeurs).

Pour retrouver la capacité d'embauche, il faut réorienter les mesures d'économies vers une plus grande maîtrise de l'offre de formation. La proposition faite lors de la réunion des directeurs d'UFR a été la suivante : **se fixer un objectif de réduction de l'offre de formation de 10% pour l'ensemble de l'université pour l'année universitaire 2013-2014.**

Pourquoi cet objectif ?

- Pour des raisons financières : 10% de l'offre de formation, c'est approximativement 30 000 heures d'enseignement, et cela représente au taux horaire de 50 euros par HC, 1,5 million d'euros, soit une somme du même ordre de grandeur que le résultat obtenu par les restrictions sur les postes d'enseignants.
- Pour des raisons stratégiques : le ministère a prévu un audit approfondi avant l'été 2013 portant sur la situation financière de Paris 1 sous l'angle de l'offre de formation. Il apparaît important que, dans cette perspective et afin de montrer que l'action sur l'offre de formation n'est pas la seule clé d'explication du déficit structurel de Paris 1 et que le retour à l'équilibre passe par d'autres interventions (dont l'accroissement de la dotation de fonctionnement, notamment l'augmentation de la somme versée pour les locations de locaux- retard d'actualisation évaluée à 2 millions d'euros), des mesures de rationalisation de l'offre de formation soient prises.
- Pour préparer l'adaptation de l'offre de formation aux mesures annoncées de réduction, en particulier pour les masters, à travers les projets de nomenclature.

-2- Mise en œuvre

Atteindre l'objectif de réduction de 10% de l'offre de formation est une mesure nécessaire par rapport aux principes énoncés précédemment, comment y parvenir ?

- Sur le plan de la méthode : il a été demandé aux directeurs d'UFR et de composantes d'élaborer des propositions en lien avec les responsables de diplômes, avant présentation aux conseils de gestion. Il s'agit donc d'un processus de dialogue et de concertation à l'intérieur des composantes et entre les composantes et les services centraux.
- Sur le plan du calendrier, pour que les mesures puissent être appliquées à la rentrée de septembre 2013, elles doivent être adoptées avant l'été. Si des mesures modifient les maquettes, elles doivent être présentées au CEVU du 6 juin (ou, au plus tard le 4 juillet). Ce calendrier est rapide et contraignant ; il est conditionné par le rythme universitaire : si les mesures ne sont pas appliquées à la rentrée universitaire, le dispositif de réduction de l'offre de formation est reporté d'un an, et cela risque de retarder d'autant le retour à l'équilibre et

la possibilité de sortir du mécanisme de rééchelonnement des postes d'enseignant-chercheur.

- Sur le contenu des mesures pratiques, plusieurs éléments peuvent être retenus et conjugués en fonction des réalités de chaque UFR ou composante. Le seul impératif fixé par la présidence de l'université est la fermeture des groupes ayant un effectif inférieur ou égal à 8 étudiants. D'autres mesures sont souhaitées : paiement en heures de TD de séminaires à faible effectif, recherche de mutualisations entre séminaires, passage du C2i en non présentiel, ...
- Les implications de l'équilibre financier des DU et certificats : en conformité avec les mesures de répartition des services, il est attendu que les horaires effectués sur services statutaires (part des 192 HETD) soient comptabilisés aux coûts réels ; ceci implique pour la plupart des DU un nouveau calcul financier et l'augmentation des droits d'inscription.

Yvonne Flour, Vice-présidente en charge des personnels

Bernard Legras, Vice-président du CEVU

Soraya Messaï-Bahri, Vice-présidente du CEVU

Bernard Tallet, Vice-président en charge des moyens